



CRITERES DE SELECTION BELGIAN ATHLETICS



WORLD ATHLETICS
INDOOR CHAMPIONSHIPS
KUJAWY POMORZE 26

CHAMPIONNATS DU MONDE EN SALLE

KUJAWY POMORZE (POL) – 20 AU 22 MARS 2026¹

PERIODE DE QUALIFICATION :

- Pour toutes les épreuves individuelles : du 1^{er} novembre 2025 au 8 mars 2026 inclus.

SYSTEME DE QUALIFICATION DANS LES EPREUVES INDIVIDUELLES :

Les athlètes individuels (à l'exception des épreuves combinées) peuvent se qualifier en réalisant les minima ci-dessous lors de la période de qualification et en étant classé sous statut « qualified by... » en date du 11/03/2026 (Cf. « [Road to Kujawy Pomorze](#) »). Pour les épreuves combinées, les athlètes peuvent se qualifier en réalisant les minima ci-dessous, à condition de recevoir une invitation de World Athletics.

Hommes	Discipline	Femmes
6.55	60m	7.15
45.96	400m	51.87
1:46.21	800m	2:01.16
3:36.30	1500m	4:06.16
7:39.45	3000m	8:47.44
7.58	60m H	7.98
2.28	Hauteur	1.94
5.80	Perche	4.62
8.19	Longueur	6.77
17.06	Triple	14.22
20.96	Poids	18.28
5910 points	Epreuves combinées	4416 points

SYSTEME DE QUALIFICATION DANS LES EPREUVES DE RELAIS :

- Belgian Athletics sélectionnera une équipe dans chaque épreuve de relais.
- Les relais 4 x 400m hommes et dames :
 - Une équipe est composée de six athlètes, y compris les athlètes qualifiés individuellement.

¹ Critères et conditions tels que décidés par le Conseil d'administration de Belgian Athletics lors de sa réunion du 22 décembre 2025.



- La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances des saisons outdoor 2025 et indoor 2025-2026, ainsi que sur base de la proposition de l'entraîneur national de l'équipe en question.

- Les relais 4 x 400m mixte :
 - Une équipe est composée de six athlètes faisant partie des équipes de relais 4 x 400m dames et hommes.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances des saisons outdoor 2025 et indoor 2025-2026, ainsi que sur base de la proposition de l'entraîneur national de l'équipe en question.

REMARQUES GENERALES

- Conditions d'âge :
 - Tout athlète âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre 2026 (né en 2008).

 - Pour prétendre à une sélection aux Championnats du monde en salle de Kujawy Pomorze, l'athlète se doit de participer aux Championnats de Belgique en salle (Allianz Belgian Indoor Championships, 01/03/2026). En cas d'empêchement pour cause médicale à participer auxdits championnats, le certificat médical doit être signé par un médecin de la fédération.

 - Un maximum de 2 athlètes par discipline sera sélectionné. Si plus de 2 athlètes remplissent les critères de sélection, les 2 athlètes ayant réalisé la meilleure performance, dans la période de qualification, seront sélectionnés.
- En cas d'égalité de résultats entre plusieurs athlètes au sein d'une même discipline :
- Lesdits athlètes seront départagés en tenant compte de leur deuxième meilleur résultat réalisé au cours d'une compétition organisée conformément aux règles de World Athletics durant la période de qualification. L'athlète ayant réalisé le meilleur deuxième résultat étant préféré. Si une égalité persiste, il sera alors tenu compte de leur troisième meilleur résultat, etc.
- **Diplôme I Run Clean** : Les athlètes qui souhaitent participer au championnat doivent d'abord suivre la formation en ligne de I Run Clean. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes, en complément des critères de sélection requis pour l'événement auquel ils sont inscrits. Le certificat doit être envoyé avant la fin de la période de qualification à info@belgian-athletics.be.

Conditions de validité des performances :

- Les performances doivent être réalisées lors d'une compétition organisée conformément aux **Règles de compétition et aux Règles techniques de World Athletics, ou autorisée par World Athletics**, ses associations continentales ou ses Fédérations membres nationales, et figurant au Calendrier général de World Athletics :

<https://www.worldathletics.org/competition/calendar-results>.

- Les performances réalisées dans des **épreuves mixtes sur piste** ne seront pas acceptées. Exceptionnellement, conformément à la règle 9 des Règles techniques, les performances réalisées au 5000m peuvent être acceptées s'il n'y avait pas suffisamment d'athlètes d'un ou des deux sexes en compétition pour justifier la tenue de courses séparées et si aucun athlète

d'un sexe n'a donné le rythme ou fourni d'assistance à un/des athlète(s) de l'autre sexe dans des circonstances et conditions spécifiques (voir RT9).

- Les **performances chronométrées manuellement** dans le 60m, 100m, 400m, 800m, 60m haies et 100m/110m haies ne seront pas acceptées.
- Les **performances doivent avoir été réalisées sur des pistes conformes aux normes de World Athletics.**

CRITERES GENERAUX COMMUNS A TOUTES SELECTIONS

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter Belgian Athletics dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à Belgian Athletics lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète qui répond aux critères de sélection est proposé à la sélection s'il a signé le code de conduite de Belgian Athletics, si un code de conduite est applicable à ce moment-là.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou des raisons disciplinaires ou éthiques.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de Belgian Athletics.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de Belgian Athletics seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

ETAT DE FORME

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de la sélection définitive.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.